



Procès-verbal
Le mardi 6 novembre 2001 - n° 52

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Maltais, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, propose que le principe du projet de loi n° 45, Loi modifiant la Loi sur le tabac, soit maintenant adopté.

À 10 h 05, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Brouillet, vice-président, suspend les travaux.

À 10 h 09, les travaux reprennent.

Un débat s'ensuit sur la motion de Mme Maltais, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 45 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 45 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

6 novembre 2001

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 173, Loi sur la sécurité civile, ainsi que les amendements transmis par M. Ménard, ministre de la Sécurité publique.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 174, Loi modifiant la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

À 11 h 37, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

6 novembre 2001

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bégin, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 48 Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. G. Baril, ministre de l'Industrie et du Commerce, dépose :

Le rapport annuel de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 673-20011106)

Mme Lemieux, ministre responsable de la Charte de la langue française, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de protection de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;

(Dépôt n° 674-20011106)

Le rapport annuel de l'Office de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 675-20011106)

6 novembre 2001

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel requis par l'article 195 du Code criminel sur la *Loi sur la protection de la vie privée*, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999.

(Dépôt n° 676-20011106)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Bélanger (Mégantic-Compton), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 6 novembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 35 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 677-20011106)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Chevette, ministre des Transports, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 6 novembre 2001, qu'il a expédiée à monsieur David M. Collenette, ministre des Transports du Canada, concernant la réalisation de l'autoroute 30.

(Dépôt n° 678-20011106)

Motions sans préavis

Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les candidates et les candidats élus au poste de maire, mairesse, conseiller et conseillère lors des élections municipales du dimanche 4 novembre dernier ;

QU'elle salue l'engagement et le dévouement de toutes les personnes qui ont posé leur candidature lors de ce scrutin ;

QUE l'Assemblée nationale remercie également tout le personnel et les bénévoles qui ont consacré temps et énergie à faire de cette journée électorale un succès.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Normandeau (Bonaventure) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la performance et le dynamisme du Club Entrepreneurs Étudiants du Centre d'études collégiales de Carleton pour l'obtention de nombreux mérites en 2001 dont le prestigieux prix Paul-Arthur Fortin de la Fondation de l'entrepreneurship du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

6 novembre 2001

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 45, Loi modifiant la Loi sur le tabac.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de discuter de mandats d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Le leader de l'opposition officielle soulève une question de Règlement concernant le discours du budget 2002-2003 prononcé par la ministre des Finances à la séance du 1^{er} novembre 2001. Il soumet que le discours de la ministre contenait une déclaration sur la situation budgétaire de l'année 2001-2002, ce qui aurait dû également donner lieu, en vertu de l'article 278 du Règlement, à une déclaration complémentaire.

Après avoir entendu de brèves remarques de la part des leaders parlementaires, M. le Président prend en délibéré la question de Règlement.

6 novembre 2001

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le principe du projet de loi n° 47, Loi modifiant le Code civil en matière de documents d'état civil, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 47 est adopté.

Sur la motion de M. Julien, ministre du Revenu, le projet de loi n° 47 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Étude en commission plénière

Sur la motion de M. Julien, ministre du Revenu, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 47, Loi modifiant le Code civil en matière de documents d'état civil.

Le projet de loi n° 47 est étudié et amendé en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

6 novembre 2001

Adoption du principe

M. Brassard, ministre responsable de la Réforme parlementaire et leader du gouvernement, propose que le principe du projet de loi n° 39, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'immunité des Personnes désignées par l'Assemblée nationale en matière de contraignabilité à témoigner, soit maintenant adopté.

À 17 h 11, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Pinard, vice-président, suspend les travaux.

À 17 h 22, les travaux reprennent.

Un débat s'ensuit sur la motion de M. Brassard, ministre responsable de la Réforme parlementaire et leader du gouvernement.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 39 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 39 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 30 octobre dernier, sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie James et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 18 heures, le débat est ajourné.

Puis, M. Pinard, vice-président, suspend les travaux.

6 novembre 2001

Débats de fin de séance

À 18 h 02, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Gautrin (Verdun) à M. Cliche, ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie, concernant les contrats de recherche au Centre de recherche industrielle du Québec ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Fournier (Châteauguay) à M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les services de santé au Québec.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 308 du Règlement, le débat entre M. Marcoux (Vaudreuil) et M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant les moyens de pression exercés par les enseignants, est reporté à fin de la séance du mercredi 7 novembre 2001.

À 18 h 31, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 7 novembre 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU